



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ SAINT-EDMOND-DE-GRANTHAM**

**AVIS PUBLIC**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 352-2021**

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité que le projet de règlement numéro 352-2021 abrogeant le règlement numéro 285-2013 « Règlement imposant une taxe spéciale pour le recouvrement des frais relatifs à des travaux de nettoyage et/ou d'entretien et/ou d'aménagement de cours d'eau municipaux » a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2021 à 19h30, en même temps qu'a été donné l'avis de motion requis par la loi.

Ce projet de règlement est disponible au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité.

**AVIS PUBLIC** est également donné que ledit projet de règlement sera adopté lors de la séance régulière du conseil le 2 mars 2021 à 19h30 et entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Saint-Edmond-de-Grantham, ce 12<sup>e</sup> jour de février 2021.

**Donald Brideau**  
**Directeur général / Secrétaire-trésorier**